

Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Produit	Sous-famille de produit : Anti-moustiques
E&E / luminaires	Référence du modèle : MA-7W-2025-B
	Marque : FAR
	Code produit :
	Code EAN : 4894223246750

Qualités et caractéristiques environnementales du produit

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Produit comportant au moins [%] de matières recyclées
	10 %
	Recyclabilité du produit
	Produit majoritairement recyclable
	Proportion de métaux précieux déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de métaux précieux (si proportion supérieure à 1 milligramme)
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	mg
	Proportion de terres rares déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de terres rares (si proportion supérieure à 1 milligramme)
	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	mg
Décret n°2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit	Contient une substance dangereuse
	Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
	-
	Contient une substance extrêmement préoccupante
	Oui
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
	plomb 7439-92-1; Bis(pentabromophenyl) ether (DecaBDE),CAS NO.:1163-
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Contient un perturbateur endocrinien
	Non
	Si oui, lequel/lesquels :
	-

Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Emballage comportant au moins [%] de matières recyclées
	75 %
	Emballage compostable
	Non
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Possibilités de ré-emploi de l'emballage
	Non applicable
	Recyclabilité de l'emballage
Décret n°2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit	Contient une substance dangereuse
	Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
	-
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Contient une substance extrêmement préoccupante
	Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
	-